

ARRETE

ID: 974-219740123-20190717-AR2019 317-AR

Envoyé en préfecture le 18/07/2019 Reçu en préfecture le 18/07/2019

ZUIS

Portant nomination de Madame Jacqueline Michelle PAYET en qualité de mandataire à la régie de recettes du Cinéma Royal de Saint-Joseph

Affiché le

Direction Générale des Services

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU l'arrêté constitutif de la régie de recettes du cinéma royal n°143/2008 du 7 juillet 2008,

VU l'avis conforme du Comptable public de Saint-Joseph du 15 juillet 2019,

VU l'avis conforme du Régisseur Municipal de la régie de recettes du Cinéma Royal de Saint-Joseph du 26 juin 2019,

VU l'avis conforme du Régisseur suppléant de la régie de recettes du Cinéma Royal de Saint-Joseph du 26 juin 2019.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner un mandataire pour la régie de recettes du Cinéma Royal de Saint-Joseph,

ARRÊTE

- A compter du présent arrêté, Madame Jacqueline Michelle PAYET est nommée mandataire de Article 1^{er} la régie de recettes du Cinéma Royal de Saint-Joseph, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes du Cinéma Royal de Saint-Joseph, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.
- Article 2.-Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article R.432-10 du nouveau Code pénal.

Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie

- Article 3.-Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
- Article 4.-Le présent arrêté sera transcrit au registre de la Mairie, transmis au représentant de l'État de l'arrondissement en vue du contrôle de légalité et publié au lieu habituel de l'affichage.
- Le Directeur Général des Services, Madame le Comptable public assignataire, sont chargés, Article 5.chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur. Copie sera transmise au représentant de l'État, au Comptable public assignataire.

Fait à Saint-Joseph, le

17 JUIL 2019

Le Maire

Patrick LEBRETON 19

Affiché le :

Le régisseur municipal Vu pour acceptation (en formule manuscrite)

Jupour acceptation Notifié le : 18/04/2019 Nom-prénom : NOOAGAT Saïd

iso co cher

Signature

Le régisseur suppléant

Vu pour acceptation (en formule manuscrite)

We now accepta

Notifié le : 18107

Nom-prénom: HOAI

Signature

Le mandataire

Vu pour acceptation (en formule manuscrite)

Vu pour acceptation

Notifié le : 16/08/

Nom-prénom : PAYET Jacqueline Michelle

Signature

Ville de Saint-Joseph - 277 rue Raplfaël Babet - B.P. 1 - 97480 Saint-Joseph